

Réunion du 10 février 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.  
M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents.  
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
- Procuration(s) : M. André ERBS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER, Mme Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY
- Excusé(s) :
- Absent(s) : M. CAHN Mathieu
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : M. Philippe MEYER

**CP/2020/037**  
**J3\_2020\_01\_24\_037**

**52040 - Fonctionnement des collèges publics**  
**Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement**  
**complémentaire pour 2020 aux collèges publics**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 102 109,42 €.

- 25 100 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation en faveur des collèges suivants :

- \* 7 400 € au Collège Albert Camus à Soufflenheim,
- \* 6 000 € au Collège des Racines et des Ailes à Drulingen,
- \* 11 700 € au Collège Frison Roche à la Broque,

- 2 711,94 € au collège de Marckolsheim au titre d'une dotation de fonctionnement complémentaire pour le service de restauration;

- 6 000 € au collège André Maurois à Bischwiller au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire d'entretien;

- 5 400 € au Collège des Racines et des Ailes à Drulingen une dotation de fonctionnement exceptionnelle pour la prise en charge d'impayés des familles des élèves de la classe ULIS de Drulingen accueillis au service de restauration des collèges;

- 221,22 € pour la participation au Challenge des bredele aux collèges suivants :

Territoire Sud

Collège de Châtenois : 20,83 €,

Collège d'Erstein : 20,83 €,

Collège de La Broque : 141,33 €,

Collège de Marlenheim : 15,36 €,

Collège de Villé : 22,87 €,

- 198 € au Collège du PARC à Illkirch pour la participation aux frais de transport dans le cadre de son déplacement à la formation des délégués de classe à l'Hôtel du Département à Strasbourg;
- 1 000 € au Collège Jean Monnet à Strasbourg pour sa participation au carrefour des formations;
- 12 339 € aux collèges figurant en annexe , au titre de la participation départementale au financement de 27 ateliers d'enseignement artistique, pour l'année scolaire 2019 - 2020;
- 336 € au titre de la participation au concours "Vis Ton Défi Vente" se décomposant comme suit :
  - \* 136 € pour le Collège Mentel de Sélestat,
  - \* 200 € pour le Collège Françoise Dolto de Reichshoffen,
- 48 721,70 € pour couvrir les frais de réparation d'équipements de cuisine des demi-pension des collèges, des frais d'acquisition de divers équipements pour les collèges suivants :

**Territoire Nord:**

Collège Hoerdts : 4 249,50 €,  
 Collège de Soufflenheim : 1 614,48€,

**Territoire Sud :**

Collège de Barr : 7 056 €,  
 Collège de Châtenois : 3 214,58 €,  
 Collège de Dambach la Ville : 900,42 €,  
 Collège de Gerstheim : 760,22 €,  
 Collège de La Broque : 2 610,28 €,  
 de Marckolsheim : 1 448,40 €,  
 Collège de Marlenheim : 1 048,63 €,  
 Collège de Mutzig : 7 418,35 €,  
 Collège de Villé : 4 080,00 €,

**Territoire Ouest:**

Collège de Wasselonne : 2 593,70 €,

**Territoire EMS :**

Collège de l'Esplanade à Strasbourg : 11 808,70 €,

Adopté à l'unanimité

**Nombre de votes exprimés : 45**

<b>Vote(s) pour :</b>	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BEY, M. Frédéric BIERRY, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	45
<b>Vote(s) contre :</b>	/	0

<b>Abstention(s) :</b> /	0
--------------------------	---

Pour extrait conforme  
Pour le Président  
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20200210-  
lmc1135483-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 17/02/20